

nale ne devrait pas être rabaissé au niveau d'une question purement politique.

Je désire exprimer mon attitude à cet égard. J'estime que les honorables députés de l'opposition en général et l'honorable député de Yale (M. Stirling) qui a proposé l'amendement, se seraient montrés plus justes envers le public et auraient exposé plus clairement cette question à la Chambre s'ils avaient déclaré que cette motion vise à censurer le présent gouvernement pour avoir utilisé pour des fins politiques cette question de la défense nationale du Canada. Je ne crois pas que le Gouvernement ait agi ainsi. Je crois qu'on a subtilement et habilement introduit ces idées dans l'amendement qu'on nous propose. Il va sans dire que je voterai contre cette proposition, parce que je crois que le premier ministre et le ministre de la défense nationale (M. Mackenzie) ainsi que leurs collègues, ont fait de scrupuleux efforts en vue d'éviter d'introduire cette question de la défense nationale dans le domaine de la politique de parti.

M. L. A. MUTCH (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, j'arrive de ma circonscription. Depuis le 9 avril dernier j'ai passé presque tout mon temps, jusqu'à mon départ, à interroger des gens et si je m'immiscie dans ce débat c'est pour dire que mes commettants se soucient fort peu, j'en suis certain, que le contingent envoyé au couronnement ait été composé de soldats de l'armée de terre ou de l'armée de mer. Peu leur importe, je crois qu'il y ait eu dans ce contingent quatre ou quarante simples soldats. J'ai déjà fait partie de l'armée et mon avis est que la plupart des devoirs que ceux qui ont été envoyés au couronnement avaient à remplir étaient des devoirs sociaux. Si le contingent était surtout composé de colonels ceux-ci étaient mieux en mesure de remplir ces devoirs. Je considère qu'on pourrait faire quelque chose de mieux que de gaspiller le temps de cette Chambre à dresser des mannequins et à les carboniser avec des discours enflammés. J'avais espéré que nous n'entendrions plus parler de niaiseries d'ici la fin de la session et que nous consacrerions plus de temps à protéger contre l'incendie notre Rome canadienne que plusieurs d'entre nous croient être en train de brûler.

Quand des membres responsables de cette Chambre ou de tout autre corps législatif gaspillent leur temps de la sorte, ils causent un tort irréparable aux institutions démocratiques. Le hansard d'aujourd'hui va peut-être provoquer quelques ricanements chez les miliciens et quelques sourires parmi les politiciens, mais le dégoût parmi la majorité des citoyens ordinaires. Je n'en dirai pas plus long pour ne pas me condamner moi-même d'après les remarques que je viens de faire mais je tiens à

dire que d'après moi ainsi que d'après mes électeurs, c'est une après-midi qui a été complètement perdue.

L'hon. M. STIRLING: Le débat a donné lieu à une déclaration tellement claire de la part du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) au sujet de son attitude à ce sujet, attitude qui doit être, je suppose, celle de ses collègues, que je suis prêt, avec la permission de la Chambre à retirer mon amendement.

(L'amendement est retiré.)

La motion de l'honorable M. Dunning est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Sanderson.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Administration, \$184,575.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai laissé entendre quand la Chambre s'est ajournée que j'aimerais, si nous pouvions aborder le budget des dépenses aujourd'hui, faire étudier un crédit des Affaires extérieures de façon à pouvoir être en mesure d'exposer au cours de la semaine certaines questions concernant ce ministère. Je n'ai pas en ce moment sous la main les documents nécessaires aussi je demande au comité de m'autoriser à considérer les crédits de ce ministère comme ayant été abordés en comité de façon que je puisse faire ma déclaration en une autre occasion.

Le très hon. M. BENNETT: Il suffit pour cela de mettre un crédit en délibération.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DU COMMERCE

Loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur un pied d'égalité avec la houille importée.—Administration, \$600.

L'hon. M. STEWART: De quel crédit s'agit-il?

L'hon. W. D. EULER (ministre du Commerce): Le crédit de \$600 servira à acquitter les frais de l'application de la loi concernant les subventions sur la houille canadienne convertie en coke et employée pour la production de l'acier. Cette somme sert à l'acquiescement des premiers frais et qui sont remboursés plus tard par la compagnie de charbonnage.

Le très hon. M. BENNETT: La somme me paraît faible.

L'hon. M. EULER: Elle sert tout simplement à acquitter les dépenses préliminaires. La subvention réelle est comprise dans le poste suivant de \$200,000.

(Le crédit est adopté.)